Mise en place d'une démarche d'évaluation des risques professionnels (Document Unique)

Publics visés : **Entreprises privées et établissements publics**
Employeurs en activité, Futurs employeurs, Élus du CSE et/ou de la CSSCT, Ressources Humaines, Comptables, Salariés Désignés Compétents en Prévention des Risques Professionnels ou toutes personnes chargées de mettre en œuvre ou de contribuer à l'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP) dans l'entreprise.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap.

Pré-requis : Avoir acquis les compétences du dispositif en ligne « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels » proposé par l'Inrs (https://www.eformation-inrs.fr/formation/formation-acquerir-les-bases-en-prevention-des-risques-professionnels). Transmettre l'attestation obtenue à l'issue de la formation en e-learning.

Objectifs :
- Connaitre la réglementation en lien avec l'évaluation des risques professionnels.
- Identifier les enjeux de la prévention des risques professionnels.
- Impliquer l'ensemble des acteurs pertinents dans la démarche.
- Piloter, ou à défaut, participer à une démarche d'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise
- Déterminer une méthode de formalisation du Document Unique efficace en tenant compte de sa mise à jour future.
- Établir un plan d'actions et en assurer son suivi.

Contenu :
- Présentation de statistiques et des enjeux de la prévention des risques professionnels.
- Identification des acteurs internes et externes à l'entreprise pour leur implication dans une démarche participative et constructive.
- Inventaire des conditions d'une démarche réussie (avant, pendant et après)
- Détermination des éléments importants pour choisir ou construire une méthode de formalisation du Document Unique et d'en assurer la mise à jour.
- Présentation d'une méthode d'évaluation des risques tenant compte du travail réel.
- Construction d'un plan d'actions et/ou PAPRIPACT permettant son suivi Organisation de la transmission des déclarations des AT et des MP en entreprises (obligations, procédures, circuit de transmission,…)
- Proposition des mesures de prévention choisies selon les principes généraux.

Moyens prévus :
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique.
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en application en salle.
- Travail intersessions demandé pour mise en application sur le terrain.

Durée : 3 jours non consécutifs (2 jours + 1 jour).

Suivi : Émargement collectif et individuel.

Évaluation des acquis :
- Questionnement initial des connaissances.
- Evaluation finale de mesure des acquis.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs.

Dates : A définir.

Lieu : **Formation Intra :** l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.